

# Agenda International sur les Produits Chimiques - Évolution et Défis

Kaj Madsen  
Branche Produits Chimiques  
DTIE, PNUE

# Structure de la présentation

- Évolution des instruments internationaux relatifs aux produits chimiques
- Conventions sur les produits chimiques et les déchets
- Engagement des parties prenantes
- Où trouver des informations complémentaires

# Évolution

- Protocole de Montréal
  - Adopté en 1987
  - Entré en vigueur en 1989
  - 191 Parties
- Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
  - Adoptée en 1989
  - Entrée en vigueur en 1992
  - 170 Parties

# Évolution

- Adoption du Chapitre 19 de l'Agenda 21 à la Conférence de Rio en 1992
  - (a) Extension et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques ;
  - (b) Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques ;
  - (c) Échange d'information sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques ;
  - (d) Mise en place de programmes de réduction des risques ;
  - (e) Renforcement des possibilités et des capacités nationales de gestion des produits chimiques ;
  - (f) Prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux.

# Évolution

- Organes coordinateurs
  - Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC), 1994
  - Programme Inter-Organisations pour la Gestion Saine des Produits Chimiques (IOMC), 1995
- Développement de Conventions
  - Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, entrée en vigueur en 2004, 120 parties
  - Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POPs), entrée en vigueur en 2004, 154 parties

# Évolution

- Plan de mise en œuvre de Johannesburg, paragraphe 23, 2002
- Plan Stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, 2005
- Les Résultats du Sommet Mondial, 2005
- Adoption d'une Approche Stratégique pour la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), 2006

# Instruments juridiquement contraignants

- Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Entré en vigueur en 1989.
- Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Entrée en vigueur en 1992.
- Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Entrée en vigueur en 2004.
- Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POPs). Entrée en vigueur en 2004.

# Convention de Bâle

- La convention de Bâle a été conçue pour traiter les mouvements et l'élimination incontrôlée des déchets dangereux, y compris leur élimination illicite vers les pays en développement par des entreprises des pays développés.
- Les objectifs sont de
  - Minimiser la production de déchets dangereux
  - Les éliminer au plus près de leur source de production
  - Diminuer les mouvements de déchets dangereux

# Convention de Rotterdam

## **Les objectifs de la Convention sont de :**

- Promouvoir le partage des responsabilités et les efforts de coopération entre les Parties lors du commerce international de certains produits chimiques dangereux, afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre tout dommage potentiel ;
- Contribuer à l'utilisation écologiquement saine de ces produits chimiques dangereux, en facilitant l'échange d'informations sur leurs caractéristiques, en établissant des processus de décision à l'échelle nationale sur leur importation et leur exportation, et en diffusant ces décisions auprès des Parties.

# La Convention de Stockholm

- Cette Convention est un traité international destiné à protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques qui demeurent intacts dans l'environnement sur de longues périodes, se distribuent largement à l'échelle géographique et s'accumulent dans les tissus adipeux des êtres humains et des animaux.

# Engagement des parties prenantes : instruments juridiquement contraignants

- Les Conférences des parties (CDPs)
  - Organes exécutifs des instruments juridiquement contraignants
  - Constituée de Parties
    - Un État ou une organisation d'intégration économique régionale qui a consentie à être liée par cette Convention
  - La société civile et le secteur privé peuvent être admis comme observateurs
  - Les organisations intergouvernementales ont le statut d'observateurs
  - Règles de procédure
- Les Comités
  - Règles semblables à celles de la CDP

# Engagement des parties prenantes : à l'échelle nationale

- Mise en œuvre à l'échelle nationale des instruments juridiquement contraignants
  - Dépend des exigences et des procédures nationales
  - Utilise tous les recours pour garantir une mise en œuvre correcte
- Mandats nationaux pour les négociations dans le cadre des CDPs et des Comités
  - Dans la plupart des pays, la société civile est impliquée à un certain degré

# Autres sujets

- Stratégie de Moyen Terme 2010-2013 du PNUE : 6 domaines prioritaires
  - (a) Changement climatique ;
  - (b) Catastrophes et conflits ;
  - (c) Gestion des écosystèmes ;
  - (d) Gouvernance environnementale ;
  - (e) Substances et déchets dangereux ;
  - (f) Efficacité des ressources – consommation et production durable.

# Où trouver des informations complémentaires

- [www.chem.unep.ch/saicm/fr/default.htm](http://www.chem.unep.ch/saicm/fr/default.htm)
- [www.unep.org/french/](http://www.unep.org/french/)
- [www.who.int/ifcs/en/](http://www.who.int/ifcs/en/) (en anglais uniquement)
- [www.who.int/iomc/en/](http://www.who.int/iomc/en/) (en anglais uniquement)
- [www.pic.int/home\\_fr.php?type=t&id=64&sid=41](http://www.pic.int/home_fr.php?type=t&id=64&sid=41)
- [www.pops.int/](http://www.pops.int/) (en anglais uniquement)